

Aide à la DECISION

www.courrierdesmaires.fr

Solutions

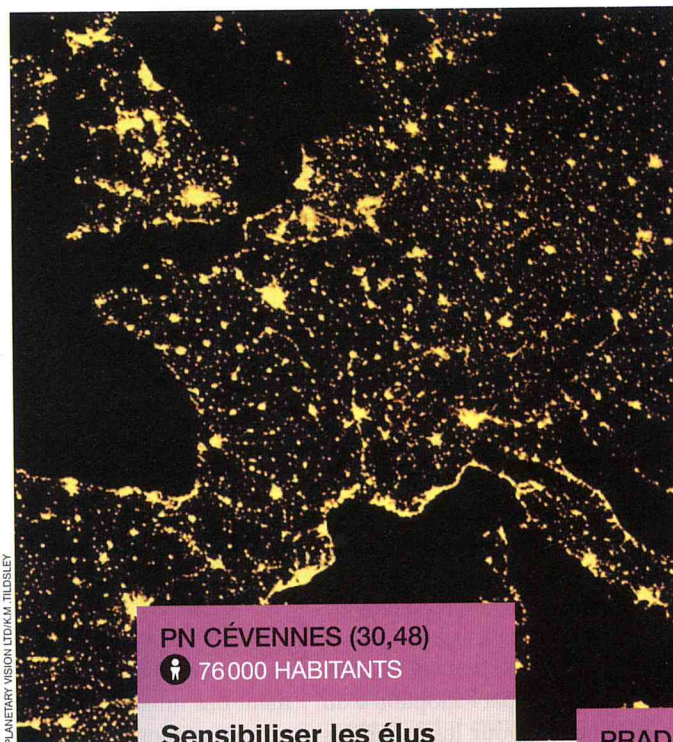
Rendez la nuit à ses astres!

« Les collectivités ont été longtemps incitées à illuminer la nuit. Désormais, la pollution lumineuse due à l'essor de l'éclairage nocturne est reconnue par la loi », constate Bruno Laffite, ingénieur écologue à l'Ademe. De 1992 à 2012, les spots d'éclairage public ont augmenté de 92 %, soit près de 11 millions de points lumineux, et la durée moyenne d'éclairage est passée de 2 100 à 3 500 heures par an. Les dispositions des Grenelle 1 et 2 de l'environnement visent la réduction du gaspillage énergétique, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et celle de la pollution lumineuse, dont l'impact sur la biodiversité et la santé humaine est reconnu. « La solution la plus économique est d'éteindre, mais les nouvelles technologies en proposent d'autres. Il faut raisonner sur les besoins réels », ajoute l'écologue. L'Ademe, les syndicats d'énergie ou l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) sensibilisent et accompagnent les communes de plus en plus nombreuses à vouloir réduire la facture en préservant la qualité de la nuit. *Myriem Lahidely*

Villes et villages étoilés

En 2009, l'ANPCEN a lancé le concours « Villes et villages étoilés » ouvert aux communes de métropole et d'outre-mer. Le label – d'une à cinq étoiles –, valable quatre ans, a été attribué à 570 d'entre elles. Il valorise les communes mettant en place des actions pour améliorer la qualité de la nuit en réduisant la pollution lumineuse. La démarche leur permet aussi de bénéficier d'un bilan et de conseils personnalisés de l'ANPCEN pour progresser dans une politique d'éclairage public qui réponde à des besoins réels et tenant compte de l'environnement nocturne.

CONTACT. www.anpcen.fr



PLANETARY VISION LTD/KIM TILDSEY

PN CÉVENNES (30,48)

76 000 HABITANTS

Sensibiliser les élus

Le parc national vise le label « Réserve internationale de ciel étoilé » en 2018. Il a lancé un programme de sensibilisation des 110 communes adhérentes aux problèmes liés au suréclairage. « Pour les élus, reconsidérer les usages est d'abord perçu comme une perte de service et une régression. Des efforts de modernisation sont toutefois entrepris dans plusieurs collectivités qui ont travaillé avec les syndicats d'électricité », explique Xavier Wojtaszak, délégué territorial au parc, responsable de cette sensibilisation qui passe par l'animation de groupes de travail sur l'éclairage et leur formation. « La région a mobilisé des fonds Feder pour l'éclairage public. Une opportunité que nous essayons de faire passer aux élus. »

CONTACT. Parc national : 04.66.49.53.00.

STRASBOURG (67)

276 000 HABITANTS

Viser une baisse de coût de 25%

La ville a pour objectif une réduction globale de la lumière nocturne, à périmètre constant, et une baisse de 25 % du coût de l'éclairage public entre 2010 et 2020. « L'éclairage écoconçu est notre principe depuis dix ans. Cela se traduit entre autres par une politique d'éclairage différenciée selon l'usage, avec des intensités variables selon l'heure et deux fois moins puissantes sur une voie de desserte que sur un axe structurant », résume Pierre Albrecht, responsable de l'éclairage public. Les bâtiments communaux ne sont plus illuminés en milieu de nuit et les lampes énergivores ont été supprimées. Une action est menée sur l'extinction, la nuit, des vitrines et des enseignes lumineuses.

CONTACT. Mairie : 03.68.98.68.70.

PRADES-LE-LEZ (34)

4 700 HABITANTS

Eteindre les lampadaires

En août dernier, la commune a pris le parti d'éteindre ses lampadaires de 1 h à 5 h du matin en été (0 h à 5 h l'hiver), dans tous les quartiers sauf deux axes traversants. Elle a installé des horloges astronomiques sur ses 27 armoires d'éclairage public, seules 7 continuant de fonctionner la nuit. « Nous voulions diminuer de 30 % le coût de notre éclairage public et réduire la pollution lumineuse. Cette solution est la plus simple à mettre en place dans un premier temps », précise Rachid Khenfouf, adjoint au développement durable. Des réunions publiques, la création d'une adresse mail et la mise à disposition d'un cahier de doléances ont permis de mesurer le ressenti du public et de poursuivre l'opération avec l'aval d'une bonne majorité de celui-ci.

CONTACT. Rachid Khenfouf : 04.67.34.81.31.